



AVIS AUX ELECTEURS

ÉLECTIONS EUROPÉENNES

DIMANCHE 9 JUIN 2024



Si vous n'êtes pas inscrit(e) sur les listes électorales et n'accomplissez pas cette démarche pour le **mercredi 1^{er} mai 2024 (pour les inscriptions en ligne)** ou pour le **vendredi 3 mai 2024 (pour les inscriptions en mairie et par courrier)**, **vous ne pourrez pas prendre part à ce scrutin.**

- **Si vous n'êtes pas inscrit(e) sur nos listes électorales**

Pour les élections européennes, la date limite d'inscription sur les listes électorales sera :

1 – le **mercredi 1^{er} mai 2024 avant minuit pour l'inscription en ligne** (www.inscriptionelectorale.service-public.fr) ;

2 – le **vendredi 3 mai 2024 pour le dépôt ou l'envoi des formulaires papier**, la date de réception par la mairie faisant foi (pour les envois).

ATTENTION : fermeture de la mairie (service des élections) à 16h30 le vendredi 3 mai 2024.

Pour effectuer cette démarche, vous devrez vous munir d'une pièce d'identité en cours de validité et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (*facture de téléphone fixe ou d'électricité, avis d'imposition ou quittance de loyers, fiche de paie, attestation assurance habitation*).

- **Vous êtes inscrit(e) sur les listes mais avez changé d'adresse dans Cambrai, ce qui peut occasionner un changement de bureau de vote (notre ville compte 22 bureaux).**

Vous devez en informer le service élections avant le vendredi 3 mai 2024, qui prendra en compte cette modification sur présentation de votre pièce d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (*facture de téléphone fixe ou d'électricité, avis d'imposition ou quittance de loyers, fiche de paie, attestation assurance habitation*).

- **Vous venez d'avoir 18 ans ou aurez 18 ans avant le 8 juin 2024 :**

Comme le prévoit la loi, le service des élections procédera à votre inscription d'office, à la condition d'avoir effectué votre recensement militaire à l'âge de 16 ans.

Vous recevrez à cet effet, un courrier vous informant de cette formalité.

Si ça n'est pas le cas, contactez le service élections (03.27.73.21.40) **avant le 30 mai 2024.**

▪ **IMPORTANT - Ressortissants européens résidant en France :**

Les ressortissants européens résidant en France peuvent s'inscrire sur les listes complémentaires de la ville de Cambrai au moyen du CERFA n° 12671*2 accompagné d'une déclaration sur l'honneur (**documents téléchargeables sur le site : service-public.fr**) attestant que :

- vous n'êtes pas privé du droit de vote dans votre pays d'origine ;
- que vous exercerez votre droit de vote uniquement en France.

En tant que citoyen européen résidant en France, votre inscription sur les listes complémentaires de la ville de Cambrai vous privera automatiquement du droit de participer à ce scrutin dans un autre état membre de l'Union Européenne.

Horaires d'ouverture de la Mairie :

MATIN

*du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30
le samedi de 9h00 à 12h00*

APRÈS-MIDI:

*du lundi au jeudi de 13h30 à 17h30
le vendredi de 13h30 à 16h30*